



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure sise au 40 rang Sainte-Catherine, sur le lot 5 440 612 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM158-2024** consiste à :

- a) **Autoriser la construction d'une résidence dont la marge de recul arrière est de 10,5 mètres plutôt que de 12 mètres, tel qu'indiqué à la grille des spécifications de la zone H-10, à l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 117-11.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 7 avril 2024. Ces dernières seront lues lors de la séance le 8 avril 2024.

DONNÉ aux Éboulements ce 22^e jour de mars 2024.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et greffière-trésorière